



Office cantonal de l'agriculture et
de la nature
7, rue des Battoirs
1205 Genève

Département du territoire
Secrétariat général
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

N/réf. JBA/ABA/SSP

Genève, le 8 janvier 2026

Commission technique des arbres

Rapport d'activité mandature 2024-2029

2^{ème} année

(1^{er} février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5 lettre y du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 20, du règlement sur la conservation de la végétation arborée, du 27 octobre 1999 (RCVA; L 4 05.04).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 2 femmes et 3 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

III. Compétences de la commission

La commission assiste le département en matière de conservation et du renouvellement du patrimoine arboré. En particulier, elle participe à l'élaboration des directives émises par le département. Elle accompagne le département pour le suivi et le contrôle des mesures réalisées en application de l'article 17A RCVA, L 4 05.04.

IV. Activités de la commission

Durant cette année, la commission a participé aux ateliers pour la **refonte** du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA ; L 4 05.04) et **les directives arbres** en tant qu'experts :

Atelier 8 RCVA et directives du 18 février 2025

Atelier 9 RCVA et directives du 15 avril 2025

Atelier 10 RCVA et directives du 10 juin 2025

Les membres de la commission technique des arbres ont aussi participé en tant qu'experts métiers à des groupes de travail traitant des sujets spécifiques en lien avec la révision du RCVA :

Groupe de travail « Expert arbre » : 3 séances

Groupe de travail « Domaine de l'arbre » : 1 séance

Groupe de travail « Valeur d'abattage et valeur de reconstitution » : 3 séances

Groupe de travail « Arbre remarquable » : 2 séances

Groupe de travail « Aire de croissance » : 3 séances

Groupe de travail « Espace plantable » : 3 séances

Le 15 octobre 2025, la présidence a été transmise de Mme Sandrine Michailat à M. Jonas Baumgartner, avec les remerciements de la commission à la présidente sortante.

La commission technique des arbres s'est positionnée par écrit sur le projet de règlement sur la protection et le développement du Patrimoine arboré (RPDPA).

Les compétences spécifiques des différents commissaires ont été pleinement mobilisées lors de ces ateliers de réflexion. Ce travail de concertation avait pour objectif de placer l'arbre au cœur des discussions et d'explorer des pistes d'amélioration des conditions de vie des arbres urbains dans un environnement fortement minéralisé, fréquemment soumis à des interventions de construction. Cette attention particulière s'impose au regard des enjeux majeurs liés à la qualité de vie urbaine et à la biodiversité, étroitement associés aux effets du changement climatique. L'engagement et l'implication de chacun ont permis d'apporter des contributions qualitatives, précises et concrètes contribuant à l'évolution du cadre réglementaire et à une meilleure prise en compte de l'arbre dans les projets urbains.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat, assuré par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), effectue les missions suivantes :

- Accompagnement des commissaires dans le cadre des réflexions menées ;
- Organisation des séances ;
- Prise des procès-verbaux.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 3'187.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant

Jonas Baumgartner
Président de la commission

